

MINISTERE DE L'ECOLOGIE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

A l'attention de Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Niort, le 01 août 2003

GPG/MWM

Madame la Ministre,

Je vous remercie de votre courrier daté du 30 juillet dont l'objet était de m'informer de la saisine de vos services, suite à un courrier que j'avais adressé au premier Ministre au sujet des dangers et du problème de fond que soulève l'usage de bromadiolone pour lutter contre les sureffectifs de rats musqués et ragondins. Je me permets néanmoins de souligner l'urgence de suspendre cette situation.

L'arrêté interministériel revenant sur l'interdiction de la lutte chimique a été publié le 25 juillet dernier, et ce malgré les avis défavorables unanimes à la fois du Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage et du Conseil National de Protection de la Nature et qui plus est, en dépit de la Directive Habitats qui condamne les poisons comme "moyens non sélectifs".

En effet, cet arrêté a pour objet principal de rétablir l'usage du poison pour la destruction des rongeurs en milieu naturel, usage qui avait été interdit (définitivement, espérait-on) en mai 2002. Ce faisant, il autorise deux produits nouveaux, la chlorophacinone et la scilliroside, et étend la lutte chimique à une nouvelle espèce, le rat musqué.

Cet arrêté est pris pour trois ans. Même si, formellement, l'usage des anticoagulants est strictement encadré et limité, les dérives sont prévisibles et les conséquences sur la faune sauvage non cible sont à redouter, comme lors des campagnes précédentes.

C'est pourquoi, je me permets d'insister auprès de vous afin que puissiez revenir sur cette mesure malheureuse, qui s'inscrit à rebours des ambitions et orientations que vous semblez vouloir insuffler au gouvernement en écho aux déclarations du Président de la République.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération.

Geneviève P-GAILLARD